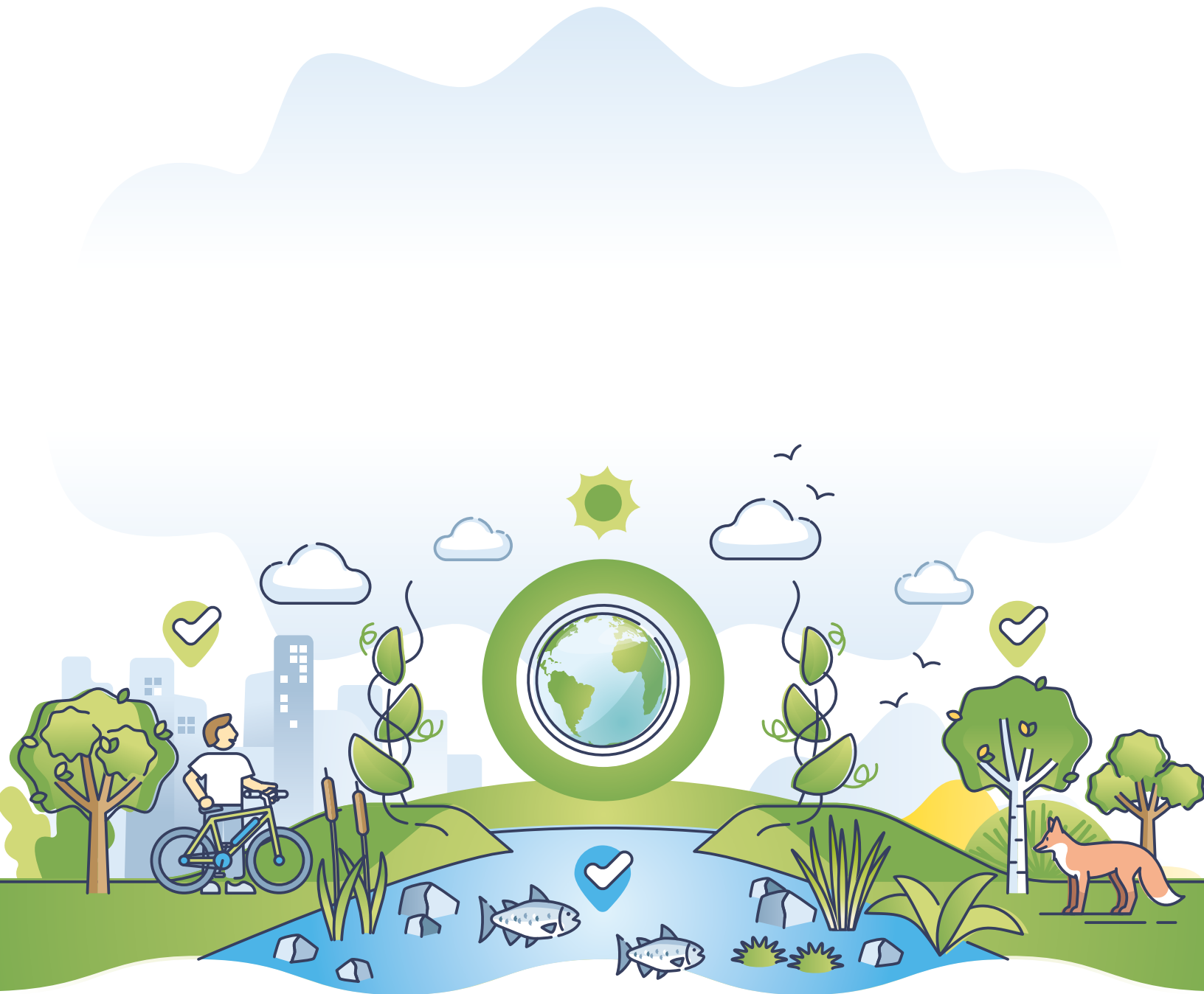




PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Coordination et rédaction

La présente publication a été réalisée par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Ministère.

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : 418 646-5974
Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp
Site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2023
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-94598-7 (Imprimé)
ISBN : 978-2-550-94599-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2023

Tous les droits réservés pour tous pays.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE	V
MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE	VII
L'ORGANISATION EN BREF	1
Mission	1
Vision	3
Valeurs	3
Chiffres clés	4
ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT	5
Contexte externe	5
Contexte interne	13
CHOIX STRATÉGIQUES	15
Enjeu stratégique 1 – Des milieux humains et naturels durables et résilients	15
Orientation 1 – Préserver la santé et la diversité des écosystèmes	15
Objectif 1.1 Favoriser la conservation et la mise en valeur de milieux naturels riches en biodiversité	15
Objectif 1.2 Veiller à la qualité de l'environnement	17
Objectif 1.3 Préserver la ressource en eau	18
Orientation 2 – Soutenir la transition climatique et énergétique	19
Objectif 2.1 Favoriser la réduction des émissions de GES	19
Objectif 2.2 Adapter nos milieux de vie et nos écosystèmes aux conséquences des changements climatiques	21
Enjeu stratégique 2 – Des services de qualité	23
Orientation 3 – Mettre l'expertise de notre personnel au profit de la population et des clientèles	23
Objectif 3.1 Offrir une expérience employé mobilisante	24
Objectif 3.2 Améliorer l'expérience client	24
TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN STRATÉGIQUE 2023-2027	25

MESSAGE DU MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Le Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concrétise la volonté du gouvernement de faire du Québec un chef de file dans tous ses domaines d'intervention prioritaire.

Nous le savons, la nature nous rend d'innombrables services écologiques. Elle est indispensable au bien-être, à la santé et à la sécurité des humains. Elle répond à plusieurs de nos besoins essentiels, en même temps qu'elle offre des lieux privilégiés de ressourcement, de plaisir et d'aventure. Elle joue également un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques, notamment par le stockage du carbone.

Le Québec est un environnement enviable, tant pour son vaste territoire que pour la richesse de sa biodiversité. À lui seul, il comprend près de 3 % des réserves d'eau douce renouvelables de la planète. Nos nombreux milieux naturels, notamment les milieux humides et hydriques, et les quelque 40 000 espèces qu'ils abritent, sont un patrimoine naturel d'une immense richesse, tant du point de vue environnemental, social, culturel, historique qu'économique.

Or, depuis nombre d'années, ils subissent des transformations profondes, notamment en raison de l'activité humaine et des conséquences des changements climatiques. Ces derniers ont des répercussions sur nos milieux de vie et les communautés doivent s'y adapter. De plus, de nombreuses espèces, qui sont pourtant nécessaires au maintien de l'équilibre et à la santé de nos écosystèmes, sont aujourd'hui en situation précaire.

La préservation de milieux humains et naturels, durables et résilients, est donc nécessaire pour mieux faire face à ces menaces, pour nous, ainsi que pour les générations futures. Préserver la santé et la diversité des écosystèmes et des espèces qui y vivent constitue l'un des principaux enjeux stratégiques pour les prochaines années. Il faudra redoubler d'efforts pour accélérer la conservation et la mise en valeur des milieux naturels, dont leur biodiversité, veiller à la qualité de l'environnement et préserver nos précieuses ressources en eau.

Le Québec s'est d'ailleurs engagé à contribuer à l'effort international en matière de biodiversité annoncé à la 15^e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, en visant la conservation de 30 % de son territoire à l'horizon 2030.

Nous devons également soutenir, en priorité, la transition climatique et énergétique du Québec. Il faut ainsi réduire durablement les émissions de gaz à effet de serre (GES), en vue d'atteindre notre cible à l'horizon 2030 (réduction de 37,5 % des émissions du Québec par rapport à leur niveau de 1990) et la carboneutralité à l'horizon 2050. Il faut également adapter nos milieux de vie aux impacts des changements climatiques afin d'être tous plus résilients face à la crise climatique.

Ce plan stratégique présente des engagements à la fois réalistes et ambitieux que nous souhaitons réaliser le plus rapidement possible pour relever tous ces défis pour nous et les générations futures.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides,

Original signé

Benoit Charette

Québec, avril 2023

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Monsieur Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Monsieur le Ministre,

C'est avec une grande fierté que je vous présente le Plan stratégique 2023-2027 du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Il comprend trois orientations générales et sept grands objectifs qui sont orientés, entre autres, vers la résolution des défis environnementaux, climatiques et énergétiques.

Il vise également à répondre aux préoccupations citoyennes qui évoluent au fur et à mesure de la prise de conscience collective de l'importance des enjeux liés à la biodiversité, au climat, à l'eau et, plus largement, à l'environnement.

Par ailleurs, les besoins sont grandissants en ce qui a trait à la prestation électronique de services gouvernementaux, à l'accessibilité des informations en ligne et aux données ouvertes. Ainsi, dans le cadre de ce plan stratégique, le Ministère tient compte des avantages du numérique pour améliorer l'expérience client et bonifier son offre de services.

Finalement, le Ministère souhaite continuer d'offrir au personnel une expérience professionnelle mobilisante, qui permettra de maintenir au sein de l'organisation l'expertise nécessaire à la réalisation de sa grande mission.

Au cœur de ce plan et de nos actions, se trouve une vision : s'unir pour faire du Québec un chef de file en ce qui a trait à la faune, à l'environnement et à la transition climatique. Le Plan stratégique fait appel aux équipes du Ministère, de même qu'à l'ensemble des acteurs et des partenaires du Ministère qui œuvrent à protéger l'environnement, à assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité québécoise, et qui jouent un rôle clé dans la transition climatique.

Le Ministère peut compter sur la collaboration, l'expertise, la rigueur, le leadership et le sens de l'innovation d'un personnel passionné. C'est par l'union de nos forces que nous serons en mesure de répondre à tous les défis.

En terminant, je remercie celles et ceux qui ont pris part à l'élaboration du Plan stratégique 2023-2027 et qui contribueront à sa mise en œuvre.

La sous-ministre,

Original signé

Marie-Josée Lizotte

Québec, avril 2023

L'ORGANISATION EN BREF

Mission

Protéger l'environnement, assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise.

Mandats

Les principaux mandats du Ministère consistent à :

- Élaborer et mettre en œuvre, après leur adoption, des politiques, des stratégies, des programmes, des projets de loi et de règlement, visant ses champs de compétence;
- Produire et diffuser de l'information pertinente ou d'intérêt dans chacun de ses domaines d'activité, au bénéfice des citoyens;
- Assumer le leadership gouvernemental et la coordination dans la transition climatique et énergétique du Québec;
- Coordonner la démarche gouvernementale de développement durable au sein de l'Administration¹;
- Protéger les écosystèmes et la biodiversité du territoire québécois, notamment par le développement d'un réseau d'aires protégées de même que par la sauvegarde des espèces floristiques et fauniques menacées ou vulnérables et de leurs habitats;
- Planifier et développer le réseau des parcs nationaux québécois et encadrer leur gestion;
- Favoriser la croissance et le développement de l'industrie du secteur faunique et gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- Réaliser l'évaluation environnementale de projets majeurs et l'évaluation stratégique d'enjeux environnementaux;
- Vérifier l'acceptabilité environnementale des demandes d'autorisation, dans le cadre légal et réglementaire en vigueur, et, le cas échéant, voir à la délivrance des autorisations et permis s'y rattachant;

1. Le terme *Administration* est défini dans le texte de la [Loi sur le développement durable \(chapitre D-8.1.1\), article 3](#).

- Veiller au respect de la législation environnementale, par la vérification de la conformité des activités susceptibles de causer un dommage à l'environnement, et, le cas échéant, par la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et de réparation, par des inspections et des enquêtes et par des recours administratifs;
- Assurer la conformité et la pérennité des activités fauniques ainsi que la protection de la biodiversité en faisant respecter les lois et règlements via des activités de surveillance et des enquêtes conduisant notamment à des constats d'infraction, à des perquisitions et au démantèlement de réseaux de braconnage;
- Voir à l'éducation de la population et à sa sensibilisation aux différents enjeux relatifs à ses champs de compétence;
- Exploiter les barrages publics qui lui sont confiés et assurer leur fonctionnalité, leur sécurité et leur pérennité;
- Accroître la sécurité des barrages du Québec afin de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la présence de ces ouvrages;
- Assurer le développement des relations intergouvernementales et internationales dans ses champs d'intérêt.

Le Ministère offre également d'autres services, dont l'accréditation des laboratoires d'analyse environnementale, le traitement des plaintes, SOS Braconnage – Urgence faune sauvage et Urgence-Environnement.

Afin d'assurer le financement de certaines activités, le Ministère assume la gestion de quatre fonds spéciaux : le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État, le Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques, le Fonds d'électrification et de changements climatiques et le Fonds des ressources naturelles – volet conservation et mise en valeur de la faune.

Clientèles et partenaires

La clientèle principale du Ministère est constituée de citoyennes et de citoyens, d'entreprises, de municipalités et d'organismes. Plus précisément, le Ministère collabore avec l'ensemble des entités gouvernementales et il entretient des relations avec les municipalités, les milieux industriel et agricole, les organismes environnementaux et de conservation, les universités ainsi que les centres de recherche aux échelles régionale et nationale. Le Ministère entretient également une relation privilégiée avec les nations, les communautés et les organisations des Premières Nations et des Inuit.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, la Fondation de la faune du Québec et la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC) sont également des partenaires privilégiés du Ministère, tout en étant sous la responsabilité du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement informe et consulte les citoyens, enquête, puis donne son avis au ministre sur les dossiers qu'il lui confie, afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale.

La Fondation de la faune du Québec fait la promotion de la conservation et de la mise en valeur de la faune et de ses habitats, en plus de fournir de l'aide financière ou technique à des projets dans ces domaines.

Par sa mission consistant à amener le Québec à réduire, réutiliser, recycler et valoriser les matières résiduelles dans une perspective d'économie circulaire et de lutte contre les changements climatiques, RECYC-QUÉBEC est un partenaire privilégié qui permet notamment au Ministère de suivre de près la gestion des matières résiduelles au Québec en diffusant plusieurs outils².

Le Ministère collabore également de manière étroite avec RECYC-QUÉBEC afin de mener une importante réforme de la gestion des matières résiduelles au Québec, dont les gains commenceront à être perceptibles au terme du plan stratégique. De grands chantiers sont actuellement en déploiement tels que l'implantation des systèmes modernisés de la consigne et de la collecte sélective, l'assujettissement de nouveaux produits à la responsabilité élargie des producteurs et la mise en œuvre de la Stratégie de valorisation de la matière organique. La hausse des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023, permettra d'encourager le détournement des matières des lieux d'enfouissement, mais également la création de débouchés. D'autres initiatives ambitieuses sont prévues dans les années à venir, dont une stratégie québécoise de réduction et de gestion responsable des plastiques. Toutes ces actions permettront d'accélérer la valorisation des matières résiduelles et de réduire le recours à l'enfouissement.

Enfin, le Ministère a également des délégataires pour certains services sous sa responsabilité, avec lesquels il entretient des liens étroits.

Vision

S'unir pour faire du Québec un chef de file en ce qui a trait à la faune, à l'environnement et à la transition climatique.

Valeurs

Le Ministère adhère aux cinq valeurs de l'administration publique québécoise qui sont la compétence, la loyauté, le respect, l'intégrité et l'impartialité. À ces valeurs, le Ministère ajoute six valeurs distinctives, soit la collaboration, l'expertise, la rigueur, le leadership, l'innovation et la passion.

2. Parmi ces outils, notons les [bilans de la gestion des matières résiduelles au Québec](#), le [plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#) et les [études de caractérisation des matières résiduelles](#) (par exemple : [Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020](#); [Rapport final - Caractérisation des matières sortantes des centres de tri 2018-2020](#)).

Chiffres clés

CHIFFRES CLÉS	DESCRIPTION
3 485	Employés en poste (réguliers et occasionnels) au 28 février 2023
629,1 M\$	Budget de dépenses pour 2023-2024 (excluant les fonds spéciaux)
5 059	Demandes d'autorisation environnementale traitées en 2021-2022, dont 3 023 demandes d'autorisation ministérielle et 2 036 déclarations de conformité
280 068 km ²	Superficie des aires protégées sur le territoire québécois au 31 décembre 2022, y compris les annonces d'intention gouvernementales qui représentent environ 7 730 km ²
112	Attestations d'assainissement municipales délivrées du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2022
28 491	Interventions effectuées dans le cadre des activités de surveillance et de contrôle relativement au respect de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> et des autres lois qui relèvent du Ministère (excluant les inspections relatives à la <i>Loi sur la sécurité des barrages</i>) en 2021-2022
1,26 G\$	Revenus découlant des quatre ventes aux enchères du marché du carbone en 2022-2023
920	Barrages sous la responsabilité du Ministère en 2021-2022, dont 385 barrages à forte contenance
1 341 422	Permis de chasse, de pêche et de piégeage délivrés en 2021-2022

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Contexte externe

Préoccupations citoyennes grandissantes

Les citoyens sont de plus en plus mobilisés, au Québec comme partout dans le monde, en faveur de la lutte contre les changements climatiques, de la transition énergétique, de la protection de la biodiversité (habitats et espèces) et de la protection de l'environnement. La participation grandissante des représentants de la société civile et la couverture médiatique très importante des négociations entourant les dernières Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la 15^e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, tenue à Montréal en décembre 2022, témoignent de l'intérêt des citoyens à l'égard des cibles visées par les signataires de ces ententes et de la prise d'engagements sur la scène nationale ou internationale.

Au Québec, la population demande au gouvernement d'entreprendre des mesures concrètes pour améliorer la qualité de l'environnement, diminuer l'empreinte écologique des activités humaines et, finalement, assurer le respect des normes en vigueur. Elle réclame également une information accessible et rigoureuse sur l'état de l'environnement et que les décisions du gouvernement prennent en compte ses préoccupations et le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Conservation de la nature

À l'échelle mondiale, des pressions sont exercées sur les milieux naturels et la biodiversité. La perte d'habitats causée par l'activité humaine, l'érosion des sols, la contamination de l'eau de mer ou de l'eau douce par des hydrocarbures, le rejet de poussières dans l'air et la présence d'espèces exotiques envahissantes sont des exemples de ces pressions³. Sur son territoire de près de 1,7 million de kilomètres carrés, le Québec n'échappe pas aux grands bouleversements mondiaux liés aux changements climatiques qui affectent les écosystèmes ainsi que la biodiversité qu'ils abritent. Ces conséquences se font sentir sur les nombreux services rendus aux humains par les écosystèmes, qui contribuent à leur bien-être en matière de santé, de sécurité et de confort matériel.

Les milieux humides et hydriques sont particulièrement touchés par l'étalement urbain, la construction de routes et d'infrastructures, les activités minières et agricoles, qui contribuent à leur dégradation ou à leur disparition. Les milieux humides, y compris les marais, les marécages, les tourbières et les étangs, occupent plus ou moins 180 000 km², soit environ 11 % de l'ensemble du territoire québécois⁴. Les milieux hydriques, notamment les lacs, les cours d'eau, les rives, le littoral et les plaines inondables, regroupent environ 3,6 millions de plans d'eau douce, qui couvrent une superficie de près de 210 000 km², en plus de dizaines de milliers de rivières s'étendant sur des millions de kilomètres⁵.

3. [Rapport sur la contribution de Québec au Plan stratégique des Nations Unies sur la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi \(gouv.qc.ca\)](#), p. 15-16

4. [Conservation des milieux humides et hydriques \(gouv.qc.ca\)](#)

5. [Conservation des milieux humides et hydriques \(gouv.qc.ca\)](#)

Ces milieux sont reconnus pour la richesse de leur flore et de leur faune. En effet, ils sont constitués d'une abondante végétation et de nombreux invertébrés aquatiques, qui sont à la base d'un réseau alimentaire supportant des populations de poissons, d'amphibiens, de reptiles, d'oiseaux et de mammifères⁶. Lorsque ces milieux sont menacés, les conséquences risquent d'affecter toutes les espèces qu'ils abritent.

Malgré leur importance, au Québec comme ailleurs dans le monde, les milieux humides et hydriques ont subi des pertes liées aux activités humaines depuis plus d'un siècle. Le phénomène s'est d'ailleurs accéléré au cours des dernières décennies. Dans le sud du Québec, où les effets du développement humain sont les plus notables, les superficies de milieux humides perdues ou perturbées depuis le début de la colonisation sont importantes. Plusieurs organisations et chercheurs mentionnent qu'entre 40 et 80 % des superficies humides auraient aujourd'hui disparu^{7,8}. Entre 1990 et 2011 uniquement, plus de 500 km² (50 000 hectares) de ces milieux ont été altérés, ce qui représente environ 19 % de la superficie totale des milieux humides des basses-terres du Saint-Laurent⁹.

En 2019, les experts mondiaux estimaient que 75 % de la surface terrestre est altérée de manière significative par l'activité humaine, que 60 % des populations de vertébrés ont disparu depuis 1970 et qu'un million d'espèces sont menacées d'extinction ou le deviendront au cours des prochaines décennies, à moins que des mesures ne soient prises pour réduire l'intensité des facteurs à l'origine de la perte de biodiversité¹⁰. Le Québec n'échappe pas à cette tendance mondiale. À cet égard, la situation est plus préoccupante dans le sud du Québec, où se combinent un plus faible taux de protection du territoire, de fortes pressions anthropiques et la présence d'une grande partie des espèces en situation précaire.

Parmi les 40 000 espèces de plantes et d'animaux sauvages que le Québec abrite, on retrouvait en 2020 environ 4 000 espèces de plantes vasculaires, comme des algues et des mousses, et 2 300 espèces d'arbres, d'arbustes et d'herbacées indigènes composant la flore vasculaire¹¹. En décembre 2022, le Québec comptait 86 espèces floristiques légalement désignées menacées ou vulnérables et 422 espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables¹². Du côté de la faune, on compte près de 800 espèces vertébrées et plus de 30 000 espèces invertébrées. À ce jour, 38 espèces sont désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*, soit 20 espèces menacées et 18 espèces vulnérables, notamment le chevalier cuirré, la seule espèce vertébrée endémique au Québec¹³. À cela s'ajoute une liste de 115 espèces fauniques susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables.

6. [Conservation des milieux humides et hydriques \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

7. GROUPE DRYADE (1986). *Milieux humides le long du fleuve Saint-Laurent 1950-1978*, Environnement Canada, Service de conservation de l'environnement, Direction générale des terres, document de travail no 45, 29 p.

8. ECCC (2013). *Les milieux humides riverains du Saint-Laurent : des écosystèmes au contact de la terre et de l'eau*, Environnement et Changement climatique Canada.

9. Pellerin, S., et M. Poulin (2013). *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 85 p. et annexes.

10. [Rapport sur la contribution de Québec au Plan stratégique des Nations Unies sur la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca), p. 12

11. [Rapport sur la contribution de Québec au Plan stratégique des Nations Unies sur la diversité biologique 2011-2020 et ses Objectifs d'Aichi \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca), p. 18

12. [Liste des espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles de l'être \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

13. [Liste des espèces fauniques menacées ou vulnérables | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](http://quebec.ca)

Au Québec, on dénombre également plus de 70 espèces animales et végétales envahissantes, et plus d'une trentaine d'autres espèces sont susceptibles de s'y introduire¹⁴. L'introduction d'espèces exotiques envahissantes, tant végétales qu'animales, a de nombreuses conséquences. Elles peuvent entre autres dégrader des habitats et nuire aux espèces qui y habitent, notamment en transmettant des maladies ou des parasites. Elles peuvent également avoir des conséquences économiques importantes sur l'agriculture, la foresterie, l'industrie de la pêche, la navigation de plaisance et le tourisme¹⁵.

Activités fauniques

La richesse du patrimoine naturel du Québec est source de fierté et crée un fort engouement auprès de la population. Étant particulièrement propice à la pratique d'activités fauniques, notamment l'observation de la nature ou la pratique de la chasse, de la pêche ou du piégeage, elle contribue à la vitalité de l'économie et des régions du Québec. Les mécanismes de planification et de concertation mis en place pour harmoniser l'ensemble des usages sur le territoire public favorisent une gestion intégrée du territoire et des ressources naturelles qui s'y trouvent. L'utilisation des ressources fauniques s'accomplit dans le respect de l'environnement, tout en considérant les préoccupations des acteurs régionaux. Assurer leur pérennité par une approche multiusage qui allie les préoccupations économiques, sociales, fauniques et environnementales est une perspective incontournable et une approche essentielle pour la cohabitation.

Au Québec, la chasse, la pêche et le piégeage sont pratiqués par près d'un million d'adeptes qui consacrent annuellement à leur loisir environ 16 millions de jours. Une étude réalisée en 2020¹⁶ sur les retombées économiques de ces activités évaluait que les adeptes de la chasse, de la pêche et du piégeage consacraient plus de 1,6 G\$ en dépenses, qui, en 2018, contribuaient au PIB à hauteur de 946 M\$ et représentaient alors 187 M\$ en revenus fiscaux pour le gouvernement du Québec, permettant ainsi le maintien ou la création d'au moins 12 000 emplois. Les nouvelles études sur les retombées économiques des activités fauniques, dont les résultats sont attendus en 2023, présenteront de nouveaux sujets d'intérêt comme l'observation de la faune.

Le vieillissement de la population québécoise et les changements d'habitudes chez les jeunes, principalement dans la pratique de leurs loisirs, notamment les activités de chasse, de pêche et de piégeage, se traduisent par une baisse des ventes de permis pour ces activités, observable depuis 2015 (réduction de 7 % entre 2015 et 2019). Toutefois, le contexte associé à la pandémie de la COVID-19 a favorisé une augmentation de la pratique des activités fauniques. L'évolution des ventes de permis affiche une croissance : 1 225 588 permis ont été délivrés en 2019-2020, 1 306 702 en 2020-2021 et 1 341 422 en 2021-2022¹⁷. Le résultat préliminaire pour 2022-2023 est de 1 253 912 permis vendus, soit un niveau près de celui qu'on observait avant la pandémie.

14. [Facteurs d'introduction et conséquences des espèces exotiques envahissantes | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

15. [Facteurs d'introduction et conséquences des espèces exotiques envahissantes | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

16. [Retombées économiques des activités de chasse, de pêche et de piégeage au Québec en 2018](#), p. 5

17. [Ventes de permis de chasse, de pêche et de piégeage | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

Changements climatiques

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) générées par les activités humaines ne cessent d'augmenter à l'échelle mondiale et sont la principale cause des changements climatiques¹⁸. En effet, celles-ci modifient la composition de l'atmosphère, accentuent l'effet de serre et modifient le climat. Les répercussions des changements climatiques sont nombreuses et les événements extrêmes (inondations, tempêtes, vagues de chaleur, etc.), dont le nombre et l'intensité sont en augmentation, en sont la manifestation la plus frappante. Au Québec, ces changements sont aussi mesurables. Depuis 1950, la température moyenne s'est réchauffée de 1 à 3 °C selon les régions. Ce réchauffement généralisé entraîne et continuera d'entraîner des bouleversements du système climatique, augmentant les risques de vagues de chaleur, de sécheresses, de pluies intenses et d'inondations.

Ces événements climatiques extrêmes ont des conséquences sur l'économie, les infrastructures, les écosystèmes ainsi que sur la santé et la sécurité des populations¹⁹, et ils affectent les finances publiques. À ce propos, les inondations québécoises de 2017 et 2019 ont engendré des coûts de près d'un milliard de dollars pour les municipalités touchées et le gouvernement.

D'ailleurs, la population québécoise est de plus en plus préoccupée par la crise climatique. En 2022, 86 % de la population estimait qu'il y avait urgence d'agir²⁰, comparativement à 74 % en 2019²¹.

La cible québécoise de réduction des émissions de GES pour 2030 est fixée à 37,5 % par rapport au niveau de 1990, et l'objectif est d'atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050. Les émissions de GES du Québec sur son territoire se situaient en 2020 à 13,2 % sous le niveau de 1990 alors que, durant la même période, sa population a augmenté de 22,6 % et le PIB de 67,3 %²². Le Québec se situe au premier rang des provinces et territoires canadiens avec le plus faible taux d'émission de GES par habitant, soit 8,6 tonnes en équivalent CO₂ (t éq. CO₂), ce qui représente moins de 50 % de la moyenne canadienne²³. Cette performance est toutefois inégale selon les secteurs : alors que les émissions ont diminué de manière importante dans le secteur de l'industrie (-29,2 %), elles ont augmenté dans le secteur des transports (+16,3 %)²⁴ entre 1990 et 2020. Le secteur des transports (routier, aérien, maritime, ferroviaire et hors route) et celui de l'industrie étaient les deux principaux secteurs émetteurs de GES en 2020, représentant près des trois quarts des émissions au Québec²⁵.

Figure 1. Répartition des émissions de GES au Québec en 2020, par secteur d'activité²⁶



18. [En quoi consistent les changements climatiques? | Nations Unies](#)

19. [Impacts des changements climatiques | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)

20. [Baromètre de l'action climatique 2022](#), p. 8

21. [Baromètre de l'action climatique 2019](#), p. 14

22. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990 \(gouv.qc.ca\)](#), p. 17

23. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990 \(gouv.qc.ca\)](#), p. 27

24. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990 \(gouv.qc.ca\)](#), p. 21

25. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990 \(gouv.qc.ca\)](#), p. 9

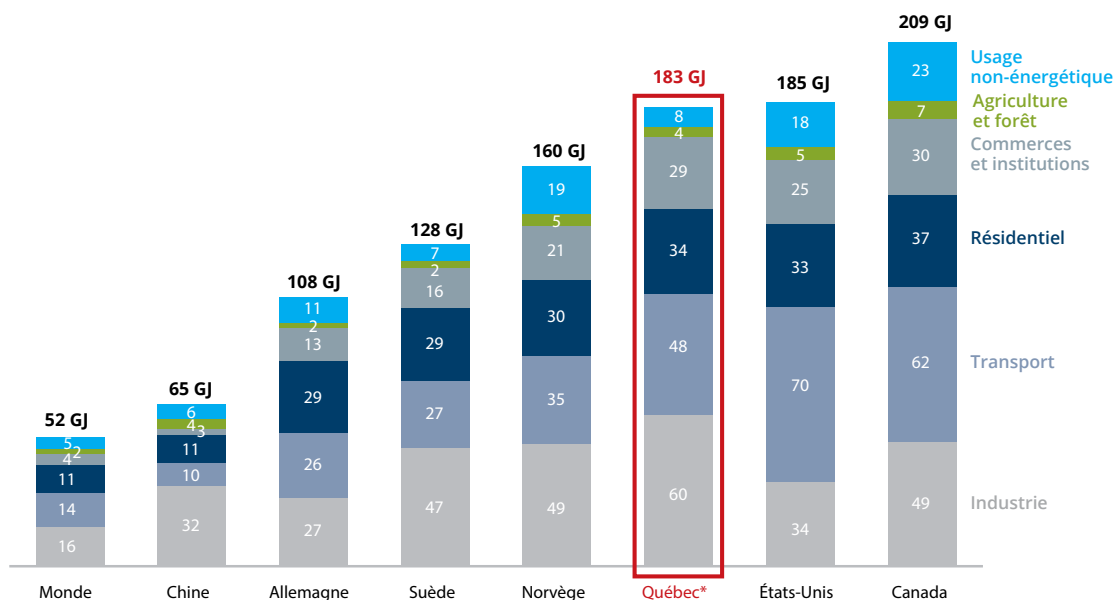
26. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990 \(gouv.qc.ca\)](#), p. 10

Production et consommation énergétiques

Alors qu'environ 70 % des GES au Québec sont liés à la production et à l'utilisation d'énergie, essentiellement d'origine fossile, plus que jamais, le respect de nos engagements en matière de réduction des émissions de GES et de carboneutralité passe par la réussite de la transition énergétique. Le Québec est toutefois confronté à plusieurs défis pour réussir sa transition énergétique et améliorer sa performance énergétique. Au cours des 25 dernières années, la consommation d'énergie a connu une tendance à la hausse avec une croissance de 7 % entre 1995 et 2020. En faisant abstraction de l'année 2020 caractérisée par les effets de la pandémie de COVID-19, cette croissance atteint 22 % sur la période 1995-2019.

De plus, le système énergétique québécois est caractérisé par un faible niveau d'efficacité, avec des pertes d'environ 49 %. Au niveau international, le Québec, tous secteurs confondus, se classe parmi les plus importants consommateurs d'énergie par habitant au monde en 2020, avec 183 gigajoules (GJ) en moyenne. Ce niveau élevé s'explique notamment par une structure industrielle composée d'entreprises grandes consommatrices d'énergie (alumineries, fabriques de pâtes et papiers, etc.) et par l'importance relative de l'électricité dans le chauffage résidentiel. Une étude menée à l'été 2022 par l'Observatoire de la consommation responsable²⁷ révèle pourtant que les Québécois ne se considèrent pas comme de « très grands » consommateurs d'énergie, et qu'une majorité relativement élevée (74,9 %) de citoyens jugent leur niveau d'efficacité énergétique générale « élevé », ce qui dénote un écart important avec les pratiques réelles et les données statistiques.

Figure 2. Comparaison de la consommation énergétique par habitant du Québec avec celle d'autres pays, 2020²⁸



Sources : AIE, 2022; sauf * pour le Québec, Statistique Canada, 2022 (tableau 25-10-0029-01).

Note : Le graphique illustre la consommation énergétique de certains pays du monde. Seuls quatre petits pays ont une consommation par habitant supérieure à celle du Canada : Trinité-et-Tobago, le Qatar, l'Islande et le Luxembourg.

27. *Portrait des citoyens québécois face à la transition énergétique – Évolution 2020-2022*, Observatoire de la consommation responsable, UQAM, 2022.

28. Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2023. *État de l'énergie au Québec 2023*, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec, p. 34.

Par ailleurs, les énergies fossiles (produits pétroliers, gaz naturel, charbon) sont majoritairement utilisées dans les secteurs des transports et de l'industrie. Le secteur des transports, où environ 97 % de l'énergie consommée provient de produits pétroliers, représente à lui seul environ 54 % de la consommation finale des hydrocarbures en 2020, tandis que le secteur industriel représente environ 32 %²⁹. C'est la raison pour laquelle la transition énergétique est un défi notamment dans ces deux secteurs. L'électricité du Québec provient à plus de 99 % de sources renouvelables comme l'hydroélectricité, l'éolien et la biomasse. Il s'agit d'une assise plus que solide pour réussir la transition énergétique et climatique. Cela dit, plus de 50 % de la consommation d'énergie provient toujours des hydrocarbures, et il reste beaucoup de chemin à parcourir. Malgré l'abondance relative de l'électricité au cours des dernières années, en tenant compte des nouveaux projets industriels et des besoins croissants d'électrification et de décarbonation, le Québec sera confronté à des choix et à des défis importants dans les prochaines années pour réussir la transition énergétique de l'économie du Québec.

Toujours selon l'étude de l'Observatoire de la consommation responsable, l'acceptabilité sociale de la transition énergétique est en hausse : 78,3 % des Québécois sont favorables à la transition énergétique, une hausse de 6,7 points par rapport à 2020.

Qualité de l'eau

L'eau est un élément de l'environnement par excellence. Elle assume plusieurs fonctions essentielles pour assurer la survie des êtres humains, de la faune et de la flore, notamment en soutenant les écosystèmes et en conditionnant le climat. Elle est utilisée dans plusieurs sphères de l'activité humaine, notamment dans l'agriculture, l'hygiène, l'alimentation, l'énergie, les transports et les loisirs. L'eau, en qualité et en quantité, ne représente pas une ressource illimitée; son utilisation doit être encadrée de façon à en assurer la pérennité.

Le Québec possède 3 % des réserves d'eau douce renouvelables de la planète et 10 % de son territoire est recouvert d'eau douce. L'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques est suivi au moyen de 43 indicateurs, qui présentent de l'information sur les eaux souterraines, les milieux humides, les lacs, les rivières, le fleuve Saint-Laurent, son estuaire et son golfe, ainsi que sur les milieux nordiques. La qualité de l'eau des lacs et des rivières est notamment menacée par les changements climatiques, les rejets d'eaux usées, les activités agricoles, forestières et industrielles, les espèces exotiques envahissantes, la pollution par les contaminants émergents, dont les microplastiques, et le trafic maritime.

Le dernier rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques³⁰, publié en 2020, montre que 46 % des indicateurs sont dans un bon état, que 33 % sont dans un état intermédiaire, et que 21 % des indicateurs sont dans un mauvais état, dont les indicateurs liés à la qualité de l'eau en milieu agricole. Pour sa part, la quantité des ressources en eaux souterraines est qualifiée de bonne puisqu'aucun problème de disponibilité de la ressource d'importance n'a encore été signalé, bien que, dans certains secteurs, on observe des pressions sur les ressources en eau souterraine ou des fluctuations dans les niveaux de l'eau souterraine liées aux prélèvements d'eau.

29. Whitmore, J. et P.-O. Pineau, 2023. *État de l'énergie au Québec 2023*, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, préparé pour le gouvernement du Québec.

30. [Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques du Québec 2020 \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca)

Qualité de l'air

La qualité de l'air peut être affectée par la présence de contaminants dans l'atmosphère, qui peuvent notamment être émis par les industries, les transports, l'agriculture ou le chauffage au bois. Ces émissions peuvent affecter la santé des personnes et des écosystèmes. Par la respiration, les particules microscopiques et les contaminants chimiques présents dans l'air pollué pénètrent dans le système respiratoire et peuvent entraîner des problèmes de santé comme l'asthme, les maladies cardiovasculaires et même le cancer. Les groupes vulnérables, à savoir les enfants, les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes et les personnes âgées, sont particulièrement sensibles aux effets de la pollution atmosphérique.

Une mauvaise qualité de l'air peut également nuire à l'environnement naturel. Des dommages peuvent survenir quand les polluants atmosphériques entrent en contact direct avec la végétation ou lorsque les animaux les inhalent. Des contaminants peuvent aussi se déposer sur les terres et les plans d'eau.

Ces effets de la mauvaise qualité de l'air sur la santé humaine et l'environnement ont également des répercussions sur l'économie, en raison, par exemple, des hospitalisations, des traitements médicaux et des journées de travail perdues. Les dommages causés aux sols, à la végétation et aux cours d'eau peuvent quant à eux réduire la productivité des industries agricoles et forestières.

Le Québec est doté d'un vaste réseau de stations de surveillance de la qualité de l'air, qui couvre l'ensemble du territoire méridional³¹. Les données récoltées démontrent qu'au cours des 20 dernières années, la tendance des concentrations de la majorité des contaminants est à la baisse.

Qualité des sols

Les sols sont un élément essentiel à tout écosystème : ils fournissent des nutriments, de l'eau et des minéraux aux plantes et aux arbres, emmagasinent du carbone et abritent des milliards d'insectes, de petits animaux, des bactéries et de nombreux autres microorganismes. Ils sont par ailleurs essentiels aux activités humaines, qu'elles soient agricoles, industrielles, urbaines ou récréatives. La contamination des sols peut donc avoir des conséquences importantes autant sur la santé, sur l'environnement que sur l'économie. La gestion durable du sol a un coût moindre que celui de la réhabilitation ou de la restauration de ses fonctions. La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit notamment plusieurs déclencheurs obligeant la caractérisation et, le cas échéant, la réhabilitation des terrains contaminés. Parmi ces derniers, notons des obligations lors de la cessation définitive d'une activité visée ou bien lors du changement d'usage d'un terrain ayant supporté une telle activité.

La gestion des sols contaminés excavés s'effectue selon trois modes : le traitement, la valorisation et l'enfouissement sécuritaire. L'utilisation de solutions durables pour la réhabilitation d'un terrain, comme le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés plutôt que leur enfouissement, permet d'augmenter la durée de vie des lieux d'enfouissement en réduisant les quantités de sols contaminés qui y sont éliminées. En 2020, en sus des sols valorisés directement après leur excavation, 1,4 million de tonnes de sols contaminés excavés a été dirigé vers des centres de traitement (977 232 tonnes) ou des lieux d'enfouissement (473 756 tonnes). À titre de référence, en 2007, date de mise en place du programme ClimatSol, les données montrent que 362 762 tonnes de sols ont été traitées, alors que 243 368 tonnes ont été enfouies.

31. [Réseau de surveillance de la qualité de l'air du Québec \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca)

Une demande de services en ligne de plus en plus forte

Le numérique est désormais bien intégré dans la société : il transforme les habitudes de vie, la manière de consommer et celle de travailler. En facilitant le dialogue et la consultation, il contribue progressivement à réinventer les relations entre les citoyens et l'État, au profit de services publics mieux adaptés. Influencées par les expériences numériques vécues avec le secteur privé, les attentes des citoyens envers les services publics sont de plus en plus élevées. La consultation publique ayant mené à la Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 démontre l'importance que la population accorde au numérique : 99 % des répondants estimaient que les organisations publiques doivent collaborer pour proposer des services intégrés et 97 % souhaitaient que les nouveaux services publics soient toujours offerts en version numérique³².

32. [Stratégie de transformation numérique gouvernementale](#), p. 7

Contexte interne

Ressources humaines

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs était constitué de 3 485 employés (réguliers et occasionnels) au 28 février 2023. Son personnel est pleinement conscient de l'importance des mandats réalisés pour la société et ressent un fort engagement envers la mission de l'organisation. De plus, il jouit d'une importante crédibilité auprès de sa clientèle et de ses partenaires. Les activités à caractère spécialisé, entourant les champs d'activités du Ministère, nécessitent un haut niveau d'expertise et la maîtrise de lois et de règlements chez les employés qui doivent notamment répondre aux questions de la clientèle et assurer l'application de ces lois et règlements dans le cadre de leur travail.

Le Ministère se distingue par la grande diversité des postes offerts, dont de nombreux postes spécialisés (biologistes, chimistes, inspecteurs en environnement, agents de protection de la faune, agronomes, ingénieurs, etc.) qui se retrouvent en grande partie en région, où le Ministère est bien présent. De plus, le Ministère est impliqué dans de nombreux réseaux aux échelles provinciale, canadienne et internationale.

Toutefois, le Ministère fait face aux mêmes enjeux que l'ensemble des employeurs. En effet, le Québec compose depuis quelques années, et de façon plus marquée au cours des trois dernières années, avec un nombre élevé de postes à pourvoir et un taux de chômage bas occasionné, notamment, par le vieillissement de la population et la vigueur de l'économie. En effet, les données d'Emploi-Québec montrent que le nombre de personnes en emploi au Québec et au Canada a atteint des sommets historiques en décembre 2022, et que le taux de chômage a atteint son plus bas niveau au Québec depuis 1976, soit 4,3 % en 2022 (données préliminaires)³³. Pour sa part, le nombre de postes vacants au Québec et au Canada a également atteint un sommet en 2022. En effet, au deuxième trimestre de 2022, le Québec comptait 248 145 postes vacants³⁴. Il s'agit d'une augmentation de 117 800 postes (+90 %) par rapport au quatrième trimestre de 2019, soit avant la pandémie. Cette pénurie a pour effet d'accentuer la concurrence entre les employeurs, qui cherchent à attirer et à conserver leur personnel.

De plus, le travail hybride s'est implanté dans les façons de faire, amenant une transformation dans la gestion du personnel et des changements dans les processus de travail.

Le Ministère vit par ailleurs des enjeux plus spécifiques à sa réalité. Dans la foulée de l'évolution du marché du travail, notamment l'augmentation importante du nombre de postes offerts tant au privé qu'au public, le nombre de départs volontaires a connu une hausse constante durant les dernières années. En effet, 542 employés réguliers ont quitté volontairement (démission, retraite et mutation) le Ministère³⁵ au cours des trois dernières années, dont 216 uniquement en 2021-2022, ce qui représentait 11,4 % de l'effectif au 31 mars 2022.

Cette situation a pour effet d'accentuer la pression sur les ressources en place, qui doivent notamment compenser la perte d'expertise, en veillant à maintenir les standards en matière d'accompagnement de la clientèle, tout en contribuant à la formation du nouveau personnel et à la conservation de la mémoire organisationnelle.

33. [Bulletin mensuel du marché du travail au Québec - Décembre 2022](#), p. 3 et 4

34. [Bulletin des postes vacants au Québec - Deuxième trimestre de 2022](#), p. 3 et 4

35. Cette donnée réfère au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques tel qu'il était constitué au 31 mars 2022.

Transformation numérique

La Stratégie de transformation numérique gouvernementale 2019-2023 a été mise en place afin d'améliorer l'efficacité de l'État en offrant des services publics intuitifs simplifiés, intégrés et de qualité à la population. Elle s'appuie sur six grandes ambitions, plaçant notamment le citoyen au cœur de la démarche de modernisation. La cybersécurité est aussi mise de l'avant comme élément primordial d'une saine gestion.

Dans les dernières années, le Ministère a entrepris des travaux visant la modernisation de ses systèmes et infrastructures informatiques, notamment la refonte des systèmes qui soutiennent sa mission. À terme, ces travaux permettront de bonifier considérablement la qualité des services offerts, d'améliorer l'efficacité organisationnelle et de valoriser les données au bénéfice des citoyens. Pour offrir une prestation de qualité, effectuer des tâches à valeur ajoutée et se sentir valorisés, les employés doivent aussi pouvoir compter sur des outils modernes qui facilitent leur rôle et des processus qui ont fait leurs preuves.

Ces travaux ne doivent pas être uniquement technologiques. Ils impliquent avant tout des réflexions sur la façon de livrer les produits et services de manière plus efficace et le déploiement d'une culture numérique dans les façons de faire de l'organisation. Une transformation numérique se traduit par une modification complète des façons de faire, des processus, des activités et des opérations, qui s'appuie sur le numérique.

Bilan stratégique

Les plans stratégiques 2019-2023 de l'ensemble des ministères ont été déposés à l'Assemblée nationale en décembre 2019. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a été créé en octobre 2022. Le taux d'atteinte consolidé des cibles ministérielles a été de 72 % pour l'année 2021-2022.

CHOIX STRATÉGIQUES

Enjeu stratégique 1

Des milieux humains et naturels durables et résilients

Les milieux naturels, y compris les espèces fauniques et floristiques qui en dépendent, constituent une richesse collective pour le Québec, autant du point de vue environnemental que des points de vue social et économique. Toutefois, depuis plusieurs années, ils subissent des transformations profondes et sont de plus en plus menacés, notamment en raison de l'activité humaine et des conséquences des changements climatiques. Ces dernières se répercutent aussi sur les milieux humains, et les différentes communautés doivent s'adapter afin de protéger leur population, leurs infrastructures et leur économie. La préservation de milieux humains et naturels durables et résilients est donc nécessaire pour faire face à ces menaces et permettre aux générations actuelles et futures de se développer durablement.

Orientation 1

Préserver la santé et la diversité des écosystèmes

Le maintien d'écosystèmes en santé et diversifiés est essentiel pour préserver leur contribution au bien-être de tous les êtres vivants qui les composent, ainsi que le rôle qu'ils jouent comme réservoirs de carbone et dans la régulation des crues et l'atténuation des inondations. Afin de renforcer la préservation de la santé et de la diversité des écosystèmes, le Ministère mettra en premier lieu sur la conservation des milieux naturels, ce qui implique à la fois des activités de protection, de restauration, d'aménagement durable et de mise en valeur. Le maintien de la qualité de l'environnement est essentiel à la santé et à la sécurité des humains et des espèces vivantes. Dans cette perspective, le Ministère poursuivra ses interventions touchant l'eau, l'air et les sols afin de veiller à la protection de l'environnement et à la revitalisation durable du territoire. Une attention particulière sera portée à l'eau, richesse collective pour le Québec, afin d'en conserver la qualité et la disponibilité, et de protéger les écosystèmes aquatiques.

Objectif 1.1

Favoriser la conservation et la mise en valeur de milieux naturels riches en biodiversité

Pour contribuer au rétablissement et au maintien des espèces du Québec et de leurs habitats, il convient de miser sur la complémentarité des actions afin d'avoir le plus grand impact sur la conservation de la biodiversité. En matière d'aires protégées, le Québec a progressé significativement durant la dernière décennie. En effet, 16,79 %³⁶ de la superficie totale du territoire du Québec était visé par une mesure de protection en décembre 2022. Pour 2030, le Québec s'est engagé à contribuer à l'effort international en matière

36. Y compris l'engagement gouvernemental à protéger l'entièreté de l'île d'Anticosti annoncé le 17 décembre 2020, ainsi que l'engagement de mettre en réserve 11 autres territoires au Québec, annoncé le 17 juin 2022.

de biodiversité annoncé à la 15^e Conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, soit la conservation de 30 % des milieux terrestres et d'eau douce et de 30 % des milieux marins et côtiers de la planète, et ce, selon ses compétences, ses ressources et ses échéanciers. En complémentarité avec les aires protégées, différentes mesures peuvent être utilisées en matière de conservation afin de créer un vaste réseau écologique représentatif constitué d'une pluralité de milieux naturels interconnectés. En plus des critères écologiques, l'acceptabilité sociale de ces actions doit être considérée dans le choix du meilleur outil selon la situation rencontrée. Ainsi, le déploiement de l'ensemble des mesures de protection et de conservation doit se faire en collaboration avec le milieu municipal et les organismes partenaires de la conservation. Cette collaboration se fait également avec les communautés des Premières Nations et des Inuit.

Par ailleurs, les espèces en situation précaire, dont les espèces désignées menacées ou vulnérables, représentent un segment particulièrement sensible de la biodiversité. La réduction des menaces qui pèsent sur les espèces et leurs habitats constitue un objectif prioritaire pour endiguer le déclin de la biodiversité. De nombreux éléments ont des conséquences sur les habitats et les populations d'espèces fauniques en situation précaire au Québec. Au cours des prochaines années, le Ministère déploiera de multiples efforts afin d'augmenter la protection des habitats et des espèces fauniques qu'ils abritent face aux menaces les affectant. Il vise à augmenter, d'ici mars 2027, la protection d'au moins 150 habitats d'espèces fauniques en situation précaire face aux activités agricoles, forestières et minières, ainsi que l'urbanisation.

La mise en valeur des milieux naturels contribue à sensibiliser la population à l'importance de les conserver et lui offre un accès privilégié à ces milieux. À cet égard, les parcs nationaux du Québec sont un excellent exemple. En effet, en plus d'assurer la conservation permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, ils mettent en valeur les plus beaux paysages du Québec, attirant les visiteurs d'ici et d'ailleurs. La croissance marquée de l'achalandage dans les parcs nationaux du Québec durant la pandémie et leur attrait au sein de la population ont montré l'importance d'un plus grand accès à la nature et à ses bienfaits. La poursuite du développement du réseau par la création de nouveaux parcs nationaux et l'agrandissement de parcs existants contribuera à répondre à ce besoin dans toutes les régions du Québec. Au 31 décembre 2022, le Québec comptait 27 parcs nationaux ainsi que le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent. D'ici le 31 mars 2027, le Ministère vise à avoir réalisé cinq consultations publiques, qui constituent une étape majeure vers la bonification de ce réseau. À terme, trois nouveaux parcs nationaux seront créés, et cinq parcs existants seront agrandis.

Enfin, les pertes de milieux naturels sont parfois inévitables. Pour contrebalancer les pertes de milieux humides et hydriques, le Québec a adopté, en 2017, la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*, qui amène les initiateurs de projets à mieux considérer la présence de ces milieux, afin d'éviter, de minimiser et de réduire les impacts de leurs projets sur ceux-ci. Les contributions financières, exigibles à titre de compensation, perçues par le Ministère pour les impacts résiduels, permettent de financer des projets de restauration et de création dans les bassins versants et les MRC où ont eu lieu les pertes de milieux humides et hydriques. À cet égard, le [Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques](#) vise à favoriser l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette de ces milieux, et il est prévu que 1 250 000 m² de milieux humides et hydriques soient restaurés ou créés d'ici le 31 mars 2027 dans le cadre des projets financés par le programme, dont les premiers ont débuté en 2022-2023.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1. Pourcentage du territoire du Québec visé par une mesure de conservation	17,2 %	18,5 %	20 %	22 %
2. Nombre d'habitats d'espèces fauniques en situation précaire qui font l'objet d'une mesure additionnelle de protection ^a	10	50	100	150
3. Nombre de consultations publiques réalisées aux fins de création ou de modification des limites d'un parc national	1	3	4	5
4. Superficie de milieux humides et hydriques restaurés ou créés	150 000 m ²	350 000 m ²	800 000 m ²	1 250 000 m ²

a. Les cibles de cet indicateur réfèrent aux années civiles, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Objectif 1.2

Veiller à la qualité de l'environnement

Le Ministère est responsable de veiller à l'établissement des normes environnementales et au respect de la législation en la matière par l'exercice de ses activités de contrôle. Les activités de contrôle environnemental permettent de valider la conformité des activités pouvant causer un dommage à l'environnement, aux citoyens et aux biens et, le cas échéant, de s'assurer de la mise en œuvre de mesures de prévention, de protection et de réparation. À la suite de la constatation d'un manquement, et en fonction de la gravité de ce dernier, le Ministère utilise les différents pouvoirs mis à sa disposition pour amener les contrevenants à se conformer. Parmi les recours du Ministère, on compte notamment les sanctions administratives pécuniaires, les ordonnances du ministre et, plus récemment, les avis d'exécution, entrés en vigueur le 12 mai 2022. En 2021-2022, le Ministère a appliqué 442 actions envers les contrevenants en fonction de la gravité du manquement.

De grands progrès ont été accomplis au cours des dernières années du côté de la protection des sols et de la réhabilitation des terrains contaminés grâce aux initiatives prises par le Ministère. La traçabilité des sols contaminés consiste à suivre les déplacements de sols, de leur lieu d'excavation jusqu'à leur destination finale. Cette pratique permet d'encadrer la gestion des sols contaminés et vise à contrer leur déversement illégal, qui est dommageable pour l'environnement, en plus de nuire à la gestion adéquate des sols contaminés et à son industrie. Il demeure toutefois nécessaire de mettre en place de nouvelles mesures, dans le cadre du plan d'action 2023-2029 de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés, pour encourager et faciliter le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés plutôt que leur enfouissement. À cet égard, la cible pour 2029 consiste à traiter et valoriser 80 % des sols contaminés excavés. Entre 2017 et 2020, ce taux est passé de 55 à 63 %.

Des progrès ont également été accomplis grâce au [Programme de réduction des rejets industriels](#), qui vise à accélérer la cadence de réduction des rejets industriels. À ce jour, le secteur des pâtes et papiers et celui de l'industrie minérale et de la première transformation des métaux sont visés par ce programme, ce qui représente 89 établissements. Tous les établissements visés doivent détenir une autorisation ministérielle, qui regroupe les exigences environnementales d'exploitation auxquelles l'établissement doit se conformer, ce qui touche autant les rejets dans l'eau, les émissions atmosphériques et les matières résiduelles. En raison de son

caractère renouvelable (à partir de la cinquième année), l'autorisation ministérielle permet un resserrement progressif des exigences environnementales. Au terme de son plan stratégique, le Ministère vise à ce que la majorité des établissements visés par le Programme aient une autorisation de cinq ans et moins.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
5. Nombre d'actions appliquées envers les contrevenants en fonction de la gravité du manquement	450	500	575	650
6. Proportion de sols contaminés excavés qui sont traités et valorisés ^a	63 %	66 %	69 %	72 %
7. Pourcentage d'établissements visés par le Programme de réduction des rejets industriels ayant une autorisation de cinq ans et moins ^b	45 %	50 %	60 %	70 %

a. Les sols faiblement contaminés, qui ne nécessitent pas de traitement, et qui sont directement valorisés après excavation, ne sont pas considérés dans le calcul. Par ailleurs, les cibles de cet indicateur réfèrent aux années civiles, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

b. La moitié de la 5^e année est considérée dans le calcul afin de prendre en compte le délai prévu pour le traitement des demandes d'autorisation.

Objectif 1.3

Préserver la ressource en eau

Le traitement des eaux usées est encadré par plusieurs lois et règlements, dont le *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*. Les ouvrages visés par ce règlement peuvent en effet recevoir une attestation d'assainissement municipale, soit un document légal qui détermine les conditions, restrictions et interdictions applicables à ces ouvrages. Sa délivrance permet de consolider les efforts d'assainissement réalisés au cours des dernières décennies, favorise la protection des milieux récepteurs et, par le fait même, contribue à rehausser la qualité de l'eau. En date du 1^{er} janvier 2023, 232 ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées disposaient d'une attestation en vigueur, sur un total de 828 ouvrages, soit 28 %. Le Ministère vise à augmenter ce taux à 70 % d'ici le 31 mars 2027.

Divers contaminants sont rejetés par les stations d'épuration d'eaux usées municipales. La caractérisation initiale vise à connaître les contaminants sur lesquels il y a peu ou pas de connaissances et qui pourraient être présents dans les effluents d'eaux usées traités des stations d'épuration du Québec, dont les contaminants d'intérêt émergent. Ces derniers sont des substances chimiques nouvelles ou des substances connues dont les effets nocifs ou la présence dans l'environnement n'étaient pas soupçonnés. Une meilleure connaissance de la qualité des effluents permettra d'orienter le Ministère quant aux besoins de mettre en place, s'il y a lieu, des mesures pour protéger la santé humaine, les milieux aquatiques et les écosystèmes, et d'assurer la pérennité de notre ressource en eau. Les responsables municipaux des 42 plus grandes stations (qui représentent environ 80 % de toutes les eaux usées municipales traitées au Québec) seront ainsi sollicités dans les prochaines années pour procéder à la caractérisation de plus de 330 contaminants. Au terme du plan stratégique, le Ministère vise à ce que la caractérisation initiale des effluents de 85 % des stations d'épuration visées soit achevée.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
8. Pourcentage d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour lesquels une attestation d'assainissement municipale est en vigueur	35 %	45 %	55 %	70 %
9. Pourcentage de stations d'épuration visées dont la caractérisation initiale des effluents est achevée	20 %	45 %	70 %	85 %

Orientation 2

Soutenir la transition climatique et énergétique

Au-delà de sa cible de réduction des émissions de GES à l'horizon 2030, tout comme de nombreux autres États à travers le monde, le Québec entend prendre un engagement à plus long terme, dans le but d'atteindre la carboneutralité à l'horizon 2050. Cet objectif ambitieux, qui requiert une transition climatique et énergétique, nécessitera des transformations majeures dans tous les secteurs d'activité de la société québécoise. Cette transition passe par la réduction des émissions de GES, étroitement liée à l'abandon progressif des énergies fossiles (produits pétroliers, gaz et charbon) en faveur d'autres formes d'énergie renouvelables et sobres en carbone. Elle s'appuie au premier chef sur la sobriété énergétique (prioriser les besoins essentiels) et l'efficacité énergétique (réduire la quantité nécessaire pour satisfaire un même besoin). La réduction des émissions de GES et de la consommation d'énergies fossiles peuvent par ailleurs se traduire par d'importants cobénéfices pour la santé et la qualité de vie des citoyens, notamment une amélioration de la qualité de l'air, de même que pour la conservation des milieux naturels. La transition climatique vise aussi l'adaptation de nos milieux de vie pour les rendre plus résilients face aux conséquences des changements climatiques déjà ressenties et à venir.

Objectif 2.1

Favoriser la réduction des émissions de GES

Les transports comptent pour plus de 40 % des émissions de GES du Québec³⁷ et ils contribuent également à la pollution atmosphérique. Les déplacements en transport actif (marche, vélo), collectif (transport en commun) et partagé (covoiturage, autopartage), ainsi que l'utilisation de véhicules électriques, permettent de réduire ces émissions. Le Québec s'est engagé à interdire la vente de véhicules à essence neufs au plus tard le 31 décembre 2035 et il s'est donné une cible, dans le plan de mise en œuvre 2023-2028 du Plan pour une économie verte 2030, de 2 millions de véhicules électriques sur les routes en 2030. Le Ministère a mis en place plusieurs mesures dans les dernières années afin de faciliter l'électrification du parc de véhicules légers, dont la norme véhicules zéro émission, qui a été instaurée pour inciter les fabricants automobiles à offrir plus de véhicules électriques sur le marché québécois. La part de marché des véhicules électriques (zéro émission et hybrides rechargeables) représente 11,8 % du total des nouvelles immatriculations de véhicules légers neufs au Québec pour les trois premiers trimestres de 2022. Le Ministère poursuivra ses efforts dans les prochaines années afin que cette part de marché atteigne plus de 30 % en 2027.

37. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990 \(gouv.qc.ca\)](#), p. 10

Pour faciliter l'utilisation des véhicules électriques partout au Québec, il convient de déployer des infrastructures de recharge de manière cohérente, efficiente et équitable. À cet égard, le Ministère administre déjà plusieurs programmes qui offrent de l'aide financière pour l'installation de bornes de recharge à domicile, dans les multilogements, en milieu de travail et dans les parcs de véhicules, en plus du récent [Programme de soutien au secteur privé pour le déploiement de bornes de recharge rapide publiques](#), qui offre une aide financière aux entreprises privées pour des projets d'achat et d'installation de bornes de recharge à courant continu publiques. Avec ce programme, le Ministère vise la mise en service de 815 bornes de recharge rapide à courant continu publiques par le secteur privé d'ici le 31 mars 2027. Ce type de projet permettra d'accroître l'accessibilité de la recharge, particulièrement lors de déplacements loin du domicile ou pour les électromobilistes sans accès à la recharge à domicile.

Par ailleurs, le secteur industriel est responsable de près de 30 % des émissions de GES du Québec³⁸. Diverses mesures ont été mises en place par le Ministère au cours des dernières années afin d'inciter les grandes entreprises à réduire leurs émissions de GES, dont la mise sur pied en 2013 du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE). Le Ministère soutient également les émetteurs industriels dans la réalisation de projets de réduction des émissions de GES dans le cadre du programme ÉcoPerformance, du programme Défi GES – Industrie, de la mesure d'aide pour la décarbonisation du secteur industriel québécois (MADI) et de la mise en consigne. Cette dernière mesure fait en sorte qu'une partie des unités d'émission auparavant allouées gratuitement seront vendues aux enchères. Les sommes provenant de la vente de ces unités seront versées aux entreprises conditionnellement au respect de certains critères établis par le gouvernement, afin d'appuyer les entreprises du secteur industriel. Le Ministère vise à soutenir financièrement 45 % des grands émetteurs visés³⁹ d'ici le 31 mars 2027 dans la réalisation de projets de réduction des émissions de GES. Ce soutien vise notamment à favoriser la recherche et l'innovation ainsi que le déploiement de nouvelles technologies. Ces investissements permettront ainsi de favoriser l'atteinte de la cible québécoise de réduction des émissions de GES, tout en stimulant le développement économique.

Enfin, dans le secteur résidentiel, commercial et institutionnel, les édifices commerciaux et institutionnels sont responsables d'environ 58 % des émissions de GES, et les bâtiments résidentiels, de 42 % de ces émissions⁴⁰. Le chauffage au mazout est responsable de plus du quart des émissions de GES du secteur résidentiel⁴¹. De plus, par sa combustion, le mazout est nuisible à la qualité de l'air puisqu'il génère de l'oxyde d'azote, du dioxyde de soufre et des particules fines. Le mazout a été graduellement délaissé dans le secteur résidentiel en raison de l'aide financière offerte dans le cadre du [programme Chauffez vert](#) et de l'entrée en vigueur, en 2021, du *Règlement sur les appareils de chauffage au mazout*, qui interdira notamment le remplacement d'appareils de chauffage de plus de 20 ans d'âge à compter du 31 décembre 2023. On estime que le règlement permettra de réduire d'environ 60 % le nombre d'appareils au mazout entre 2021 et 2030, avec pour bénéfice environnemental une réduction des émissions de GES d'environ 100 000 t éq. CO₂/an en 2030⁴².

38. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990 \(gouv.qc.ca\)](#), p. 10

39. Grand émetteur : entreprise qui possède au moins un établissement émettant 25 000 tonnes en équivalent CO₂ ou plus et qui est identifiée dans la [Liste des émetteurs industriels et distributeurs assujettis au RSPED](#).

40. [Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2020 et leur évolution depuis 1990 \(gouv.qc.ca\)](#), p. 44

41. [Chauffage au mazout \(gouv.qc.ca\)](#)

42. [Analyse d'impact réglementaire sur le Règlement sur les appareils de chauffage au mazout \(quebec.ca\)](#), pp. 13 et 24

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
10. Parts de marché des véhicules électriques ^a selon les immatriculations de véhicules légers neufs ^b	12,2 %	24 %	27 %	32 %
11. Nombre de bornes de recharge rapide à courant continu publiques mises en service ayant reçu une aide financière	70	350	615	815
12. Proportion des grands émetteurs ^c soutenus pour réaliser des projets de réduction des émissions de GES	18 %	27 %	36 %	45 %
13. Nombre de systèmes de chauffage résidentiel convertis du mazout vers des systèmes fonctionnant aux énergies renouvelables ^d	15 000	35 000	55 000	75 000

a. Véhicules zéro émission et hybrides rechargeables.

b. Les cibles de cet indicateur réfèrent aux années civiles, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

c. Grand émetteur : entreprise qui possède au moins un établissement émettant 25 000 tonnes en équivalent CO₂ ou plus et qui est identifiée dans la [Liste des émetteurs industriels et distributeurs assujettis au RSPÉDE](#).

d. Les résultats de l'indicateur rendent compte de l'ensemble des informations dont le Ministère dispose sur les conversions résidentielles.

Objectif 2.2

Adapter nos milieux de vie et nos écosystèmes aux conséquences des changements climatiques

Dans le cadre de sa mission, le Ministère exploite quelque 920 barrages publics sous sa responsabilité et assure leur fonctionnalité, leur sécurité et leur pérennité, dont 385 barrages à forte contenance. Afin d'assurer la gestion des niveaux d'eau, des crues et des débits en aval, plusieurs barrages comportent des appareils d'évacuation mécanisés. La fonctionnalité de ces appareils est essentielle, notamment en raison des conséquences qu'aurait leur défaillance pour la sécurité des personnes et des biens. Le Ministère visera ainsi à s'assurer qu'une proportion supérieure ou égale à 92 % des équipements mécanisés des barrages publics sous sa responsabilité soient fonctionnels avant le début des périodes de fortes crues de l'automne et du printemps, soit les périodes qui sont normalement les plus critiques. Néanmoins, en dehors des périodes de fortes crues, le Ministère s'assure toujours d'avoir un nombre suffisant d'appareils d'évacuation fonctionnels à chaque barrage, de façon à maintenir un niveau de risque acceptable en tout temps. Au besoin, il met en œuvre des mesures de mitigation pour pouvoir rendre disponibles rapidement des appareils d'évacuation non fonctionnels. Dans le contexte des changements climatiques, qui engendrent des précipitations de plus en plus intenses, une préparation optimale est essentielle.

Les inondations exceptionnelles survenues au Québec en 2017 et 2019 ont montré l'importance de disposer de davantage d'information sur les zones inondables et sur les risques liés aux inondations en tenant compte du climat futur, afin d'aménager durablement le territoire et pour alerter les citoyens avant les événements de crue. Cette préoccupation est d'autant plus grande si on considère l'augmentation à venir du nombre et de l'intensité des événements météorologiques attribuable aux changements climatiques. Une meilleure prévention des risques liés aux inondations passe par une amélioration des prévisions d'inondations et par leur communication aux citoyens, experts et décideurs, pour favoriser une prise de décision éclairée. La disponibilité

de telles prévisions et celle d'un système d'alerte et de sécurité civile deviennent de plus en plus importantes dans un contexte de changements climatiques. Depuis 2018, le Ministère est engagé dans la production de cartographies de prévisions d'inondations par la mise en œuvre du projet INFO-Crue. Au cours des quatre prochaines années, le Ministère vise à rendre disponibles au public et aux intervenants en sécurité civile du Québec, sur le portail gouvernemental Vigilance, des prévisions d'inondations cartographiques pour 2 475 tronçons de cours d'eau prioritaires.

Le Réseau de suivi de la biodiversité du Québec a été mis en place afin d'évaluer la capacité des milieux naturels et des communautés fauniques et floristiques à faire face aux changements climatiques et à s'y adapter. Le Réseau se déploie au moyen d'unités permettant d'effectuer de l'échantillonnage et le suivi d'indicateurs biologiques sélectionnés afin de mettre en place des états de référence de la biodiversité à l'échelle du Québec, d'observer des changements dans les écosystèmes et de les mettre en relation avec les changements climatiques. Ceci permettra par la suite de modéliser et de prévoir les changements futurs afin de mettre en place les mesures d'adaptation appropriées pour faire face à ces changements dans nos écosystèmes. Dans les prochaines années, le Ministère poursuivra le déploiement du Réseau de suivi de la biodiversité du Québec par la mise en place de nouvelles unités et il vise le déploiement de 50 % des unités d'ici le 31 mars 2027, soit 150 unités sur un objectif de 300 unités régionales de suivi de la biodiversité sur le terrain.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
14. Pourcentage des appareils d'évacuation mécanisés des barrages sous la responsabilité du Ministère, qui sont fonctionnels avant les périodes de fortes crues	≥ 92 %	≥ 92 %	≥ 92 %	≥ 92 %
15. Nombre de tronçons de cours d'eau prioritaires pour lesquels une cartographie prévisionnelle d'inondation est accessible	110	550	1 380	2 475
16. Pourcentage des unités régionales du Réseau de suivi de la biodiversité du Québec déployées visant à détecter les effets des changements climatiques dans les écosystèmes	35 %	40 %	45 %	50 %

Enjeu stratégique 2

Des services de qualité

La qualité d'un service s'évalue selon différents critères, dont la facilité d'accès, le temps de réponse, l'attitude du personnel, la pertinence des informations obtenues et leur justesse. La caractéristique principale d'un bon service peut se résumer au fait qu'il est adapté aux besoins et aux attentes de la clientèle. À cet égard, les besoins et les attentes de la population et des clientèles du Ministère ont évolué dans les dernières années. En effet, la sensibilité de la population à l'égard de la lutte contre les changements climatiques, de la protection de la biodiversité (habitats et espèces) et de la protection de l'environnement est de plus en plus grande, et les attentes envers le personnel du Ministère évoluent conséquemment à l'évolution de cette prise de conscience collective. Les attentes des citoyens sont également grandissantes à l'égard de la prestation électronique de services gouvernementaux, à l'accessibilité des informations ainsi qu'aux données ouvertes, et la clientèle du Ministère de même que les citoyens souhaitent la bonification de notre offre de services à cet égard.

Orientation 3

Mettre l'expertise de notre personnel au profit de la population et des clientèles

La compétence du personnel est un élément essentiel dans la prestation d'un service de qualité. Les activités à caractère spécialisé, entourant les champs d'activités du Ministère, nécessitent un haut niveau d'expertise et la maîtrise de lois et de règlements chez les employés qui doivent notamment répondre aux questions de la clientèle et assurer l'application de ces lois et règlements dans le cadre de leur travail. À cet égard, l'expertise du personnel représente une richesse importante du Ministère et elle se doit d'être préservée et partagée. Toutefois, dans la situation actuelle du marché de l'emploi, le Ministère fait face à d'importants défis pour assurer le maintien et le renouvellement de l'expertise organisationnelle dans un contexte de mobilité des ressources. Il doit en effet redoubler d'efforts pour, tout d'abord, attirer le personnel nécessaire à la réalisation de ses activités et de son offre de services, et, par la suite, le maintenir en place, en offrant une qualité de vie professionnelle et une expérience mobilisante à ses employés.

L'offre de services représente aussi un facteur à ne pas négliger; plus particulièrement, la façon de rendre les services à la clientèle influence fortement la perception des usagers. Les façons les plus courantes de rendre les services sont par téléphone, la rencontre en personne et l'utilisation d'outils numériques. Ce dernier élément est en forte demande partout dans notre société; la clientèle du Ministère ne fait pas exception. L'utilisation des technologies de l'information doit être mise de l'avant afin de faciliter la prestation de nos services.

Objectif 3.1

Offrir une expérience employé mobilisante

Le Ministère doit faire preuve de créativité pour agir sur l’attraction, la mobilisation et la fidélisation du personnel, et ce, en considérant la nouvelle réalité du télétravail et les défis que pose son déploiement. On compte notamment parmi les défis : l’adaptation à une organisation du travail et à un mode de gestion à distance, la création et l’entretien d’un sentiment d’appartenance à l’organisation ainsi que le climat de travail et la mobilisation dans un contexte favorable à la mobilité des employés, tant à l’intérieur de la fonction publique qu’à l’extérieur de celle-ci. Dans les prochaines années, le Ministère poursuivra ses efforts afin de contribuer à la qualité de vie au travail de son personnel et de favoriser sa mobilisation.

INDICATEUR	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
17. Indice de mobilisation du personnel	75 %	76 %	77 %	78 %

Objectif 3.2

Améliorer l’expérience client

L’expérience client est l’un des volets essentiels, voire la raison d’être, de la transformation numérique. Le Ministère dispose déjà de plateformes informationnelles et transactionnelles, comme le Portail des connaissances sur l’eau, la carte interactive de l’Atlas de l’eau, Géo-Inondations, Mon dossier chasse et pêche ou le système de demande d’autorisation environnementale, pour n’en nommer que quelques-unes. Dans les prochaines années, le Ministère entend répondre aux orientations gouvernementales en matière de transformation numérique et augmentera son offre de services numériques, en ayant comme prémisse de bien répondre aux besoins et attentes de la clientèle. D’ici le 31 mars 2027, le Ministère souhaite ainsi rendre cinq nouveaux services numériques transactionnels disponibles pour sa clientèle.

Depuis 2020, le Ministère mesure annuellement la satisfaction de ses clientèles afin de s’assurer que ses services répondent à leurs attentes et d’établir des pistes d’amélioration. Près d’une trentaine de services sont actuellement visés par la mesure de satisfaction, dont les demandes de documents officiels, l’accompagnement offert à l’égard du *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l’atmosphère* ou le soutien au système SOMAEU. Le Ministère poursuivra la mesure de satisfaction des clientèles au cours des prochaines années.

INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
18. Nombre de nouveaux services numériques transactionnels rendus disponibles pour la clientèle	1	2	3	5
19. Taux de satisfaction de la clientèle à l’égard des services rendus par le Ministère	75 %	80 %	81 %	82 %

TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE
2023-2027
Ministère de
l'Environnement,
de la Lutte contre
les changements
climatiques,
de la Faune
et des Parcs

MISSION

Protéger l'environnement, assurer la conservation et la mise en valeur de la biodiversité et jouer un rôle clé dans la transition climatique, dans une perspective durable, afin de contribuer aux enjeux prioritaires de la société québécoise

VISION

S'unir pour faire du Québec un chef de file en ce qui a trait à la faune, à l'environnement et à la transition climatique

VALEURS

Collaboration, expertise, rigueur, leadership, innovation et passion

Enjeu 1 : Des milieux humains et naturels durables et résilients
Orientation 1 : Préserver la santé et la diversité des écosystèmes

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
1. Favoriser la conservation et la mise en valeur de milieux naturels riches en biodiversité	1. Pourcentage du territoire du Québec visé par une mesure de conservation (données cumulatives) [Mesure de départ : 16,79 % en décembre 2022]	17,2 %	18,5 %	20 %	22 %
	2. Nombre d'habitats d'espèces fauniques en situation précaire qui font l'objet d'une mesure additionnelle de protection* (données cumulatives) [Mesure de départ : sans objet]	10	50	100	150
	3. Nombre de consultations publiques réalisées aux fins de création ou de modification des limites d'un parc national (données cumulatives) [Mesure de départ : sans objet]	1	3	4	5
	4. Superficie de milieux humides et hydriques restaurés ou créés (données cumulatives) [Mesure de départ : 0 en décembre 2022]	150 000 m ²	350 000 m ²	800 000 m ²	1 250 000 m ²
2. Veiller à la qualité de l'environnement	5. Nombre d'actions appliquées envers les contrevenants en fonction de la gravité du manquement [Mesure de départ : 442 en 2021-2022]	450	500	575	650
	6. Proportion de sols contaminés excavés qui sont traités et valorisés* [Mesure de départ : 63 % en 2020]	63 %	66 %	69 %	72 %
	7. Pourcentage d'établissements visés par le Programme de réduction des rejets industriels ayant une autorisation de cinq ans et moins [Mesure de départ : 38 % en mars 2023]	45 %	50 %	60 %	70 %
3. Préserver la ressource en eau	8. Pourcentage d'ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour lesquels une attestation d'assainissement municipale est en vigueur (données cumulatives) [Mesure de départ : 28 % en janvier 2023]	35 %	45 %	55 %	70 %
	9. Pourcentage de stations d'épuration visées dont la caractérisation initiale des effluents est achevée (données cumulatives) [Mesure de départ : 5 % en décembre 2022]	20 %	45 %	70 %	85 %

Orientation 2 : Soutenir la transition climatique et énergétique

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
4. Favoriser la réduction des émissions de GES	10. Parts de marché des véhicules électriques selon les immatriculations de véhicules légers neufs* [Mesure de départ : 11,8 % pour les 3 premiers trimestres de 2022]	12,2 %	24 %	27 %	32 %
	11. Nombre de bornes de recharge rapide à courant continu publiques mises en service ayant reçu une aide financière (données cumulatives) [Mesure de départ : 0]	70	350	615	815
	12. Proportion des grands émetteurs soutenus pour réaliser des projets de réduction des émissions de GES (données cumulatives) [Mesure de départ : 0]	18 %	27 %	36 %	45 %
	13. Nombre de systèmes de chauffage résidentiel convertis du mazout vers des systèmes fonctionnant aux énergies renouvelables (données cumulatives) [Mesure de départ : 5 290 en 2021-2022]	15 000	35 000	55 000	75 000
5. Adapter nos milieux de vie et nos écosystèmes aux conséquences des changements climatiques	14. Pourcentage des appareils d'évacuation mécanisés des barrages sous la responsabilité du Ministère, qui sont fonctionnels avant les périodes de fortes crues [Mesure de départ : moyenne de 92 % pour les trois dernières lectures]	≥ 92 %	≥ 92 %	≥ 92 %	≥ 92 %
	15. Nombre de tronçons de cours d'eau prioritaires pour lesquels une cartographie prévisionnelle d'inondation est accessible (données cumulatives) [Mesure de départ : 0]	110	550	1 380	2 475
	16. Pourcentage des unités régionales du Réseau de suivi de la biodiversité du Québec déployées visant à détecter les effets des changements climatiques dans les écosystèmes (données cumulatives) [Mesure de départ : 31 %]	35 %	40 %	45 %	50 %

Enjeu 2 : Des services de qualité
Orientation 3 : Mettre l'expertise de notre personnel au profit de la population et des clientèles

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2023-2024	CIBLE 2024-2025	CIBLE 2025-2026	CIBLE 2026-2027
6. Offrir une expérience employé mobilisante	17. Indice de mobilisation du personnel [Mesure de départ : sans objet]	75 %	76 %	77 %	78 %
7. Améliorer l'expérience client	18. Nombre de nouveaux services numériques transactionnels rendus disponibles pour la clientèle (données cumulatives) [Mesure de départ : sans objet]	1	2	3	5
	19. Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard des services rendus par le Ministère [Mesure de départ : sans objet]	75 %	80 %	81 %	82 %

* Les cibles de cet indicateur réfèrent aux années civiles, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre.

*Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs*

Québec 